



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 JUILLET 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 7^e jour du mois de **JUILLET** de l'an **DEUX MILLE QUATORZE**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

Paul Stuart, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

La conseillère *Rollande Rouleau* est absente.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, est présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 6 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2014-07-6977

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2014-07-6978

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 6 juin 2014 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

Transfert des "Points en suspens" à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des "Points en suspens" pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 JUILLET 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

4.0 RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01 Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de juin 2014 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports sont décrits comme suit, à savoir :

Véronique Blouin (salaires) :	53 509.01 \$
Véronique Blouin (divers) :	744.66 \$
Michael Houle :	50 145.43 \$
Christopher Goodsell :	1 140.79 \$

4.02 Rapport des heures supplémentaires des employés municipaux (4.02)

La directrice générale et la greffière par intérim dépose la liste des heures supplémentaires travaillées par les employés municipaux en date du 28 juin 2014.

Le temps travaillé au cours du mois de juin 2014 pour International Water Company est de 0.5 heure pour la trésorière et de 0.5 heure pour la greffière.

4.03 Rapport des revenus et des dépenses (4.03)

La directrice générale et greffière par intérim dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin de l'an 2014 lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

4.04 Dépôt des indicateurs de gestion 2013 (4.04)

La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil copie du rapport des indicateurs de gestion 2013.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

NOM	SUJET
M. Sheldon	Signalisation Notre-Dame

6.0 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

**6.01
2014-07-6979 Comptes payés et à payer (6.01)**

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Les comptes payés en juin 2014 :	32 287.04 \$
Les comptes à payer en juillet 2014 :	176 609.16 \$

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 JUILLET 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale et la greffière par intérim dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2013 et précédentes, mise à jour en date du 30 juin 2014, jointe à la présente en **Annexe D**.

6.03

2014-07-6980

Nomination d'un maire suppléant (6.03)

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit désigner un maire suppléant conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme la conseillère *Rollande Rouleau* pour agir à titre de mairesse suppléante de la Ville de Stanstead pour la période du 8 juillet 2014 au 7 novembre 2014.

QUE la directrice générale et greffière par intérim transmette à la MRC de Memphrémagog une copie de la résolution afin de permettre à la mairesse suppléante, en l'absence du maire, de siéger à la table des séances de la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

6.04

2014-07-6981

Approbation d'embauche d'un guide touristique pour le centre-ville (6.04)

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à l'embauche d'un guide touristique par la Ville pour la saison estivale 2014;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'embauche a rencontré des candidats en entrevue et que leur choix s'est arrêté sur M. Julien Seves;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des conditions d'emploi de la personne ci-haut mentionnée;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve l'embauche de Julien Seves à titre de guide touristique pour la saison estivale 2014, aux conditions prévues à son contrat de travail. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Aménagement, urbanisme et développement.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec M. Julien Seves.

ADOPTÉE

6.05

2014-07-6982

Officialisation de la prononciation du gentilé de Stanstead (6.05)

CONSIDÉRANT QUE messieurs Gabriel Martin, auteur du Dictionnaire des onomastismes québécois, et Jean-Yves Dugas, auteur du Dictionnaire universel des gentilés en français, demandent à la Ville d'officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs sont à créer un dictionnaire des gentilés québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 JUILLET 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le gentilé officiel de Stanstead Plain, maintenant regroupé dans Stanstead, s'écrit « Stansteadois », au masculin singulier, et « Stansteadoise », au féminin singulier (résolution 37-86 de Stanstead Plain; 3 mars 1986);

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'usage, le gentilé de Stanstead Plain est employé comme gentilé de Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;

CONSIDÉRANT QUE les transcriptions [stan.stɛ.dwa] et [stan.stɛ.dwaz], composées en API, représentent, respectivement, les manières d'articuler « Stansteadois » et « Stansteadoise » en conformité avec l'usage standard du français contemporain de variété québécoise;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil officialise le gentilé de la Ville de Stanstead, ainsi que celui du secteur de Stanstead Plain, comme s'écrivant « Stansteadois, Stansteadoise » et se prononçant [stan.stɛ.dwa, stan.stɛ.dwaz].

ADOPTÉE

6.06

2014-07-6983

Amendement au contrat de travail du directeur des travaux publics (6.06)

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions avec le directeur des travaux publics, il est opportun d'apporter un amendement au contrat de travail de l'employé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'amendement au contrat de travail de l'employé et qu'ils sont en accord avec son contenu;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Guy Ouellet

Et résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil amende le contrat de travail du directeur des travaux publics, lequel est classé au dossier de l'employé. Le montant de la dépense est approprié à même aux budgets concernés.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat d'amendement au contrat de travail avec le directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

6.07

2014-07-6984

Vente d'une partie du lot 6-4-P du cadastre de Beebe Plain à Mme Roxanne Lagueux et M. Allen Buzzell (6.07)

CONSIDÉRANT QUE Mme Roxanne Lagueux et M. Allen Buzzell ont manifesté, à la Ville, leur désir d'acquérir une lisière de terrain, connu comme étant une partie du lot 6-4-P du cadastre de Beebe Plain, à Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas d'objection à lui vendre cette partie de terrain, pour la somme de 500 \$, représentant la juste valeur marchande;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé de Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 JUILLET 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

QUE la Ville accepte de vendre une partie du lot 6-4-P du cadastre de Beebe Plain, circonscription foncière de Stanstead, à Mme Roxanne Lagueux et M. Allen Buzzell, pour la somme de 500 \$, le tout tel que décrit en **Annexe E**. Les frais de notaire, d'arpenteur, d'enregistrement et tout autre frais afférent sont à la charge des acheteurs.

QUE le conseil autorise et mandate le maire ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale et greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de vente, ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

6.08
2014-07-6985

Demande d'autorisation du Club de motoneiges Trois-Villages inc. de réaliser des réparations au pont de la rivière Tomifobia (6.08)

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneiges Trois-Villages inc. (ci-après « Club ») entend présenter une demande d'autorisation au MDDEFP en vue de réparer le pont surplombant la rivière Tomifobia, lequel est accessible par le chemin Woodside;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de la demande par le Ministère nécessite l'octroi d'un droit de passage par la Ville au chemin Woodside donnant accès audit pont;

CONSIDÉRANT QUE l'admissibilité de la demande du Club dépend également de l'autorisation de la Ville à ce que le Club entreprenne les réparations nécessaires à la remise en état dudit pont, lequel a subi des dommages considérables en raison de la crue des eaux du printemps dernier;

CONSIDÉRANT QUE les présentes demandes ne contreviennent pas à la réglementation en vigueur sur le territoire de la Ville et que les coûts encourus pour la demande d'autorisation au MDDEFP et les réparations dudit pont seront entièrement assumés par le Club;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la Ville octroie, au Club de motoneiges Trois Villages inc., un droit de passage au chemin Woodside, lequel donne accès au pont surplombant la rivière Tomifobia.

QUE le conseil autorise le Club à entreprendre les réparations audit pont, et ce, à ses frais.

ADOPTÉE

6.09
2014-07-6986

Octroi d'un contrat pour l'achat et l'installation de clôtures sur le lot 154-P dans le cadre du projet Village-relais (6.09)

CONSIDÉRANT QUE la vente du lot 154-P du cadastre officiel de Stanstead Plain par le ministère du Transport du Québec dépend de l'installation, par la Ville, de clôtures dans la servitude de non accès;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière par intérim a demandé à ce que des soumissions lui soient présentées en vue d'installer des clôtures selon le plan établi par la Ministère, lequel est joint en **Annexe F**;

CONSIDÉRANT QUE des deux soumissions reçues par la directrice générale et greffière par intérim, celle de l'entreprise Clôtures et Rampes DB s'avère être la plus avantageuse;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 JUILLET 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

QUE la Ville attribue le contrat d'achat et d'installation des clôtures à l'entreprise Clôtures et Rampes DB, dans le cadre du projet Village-relais, au montant de 2 735.24 \$, taxes incluses, tel qu'indiqué par la soumission produite en date du 27 juin. Le montant de la dépense est approprié à même le surplus.

ADOPTÉE

6.10
2014-07-6987

Demande de don par la Maison Aube-Lumière (6.10)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu, le 16 juin dernier, une demande de don de la part de la Maison Aube-Lumière dans le cadre de la « Campagne des amis 2014 »;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme héberge gratuitement les personnes aux prises avec le cancer en vue de leur prodiguer des soins palliatifs de grande qualité;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise un don de **250 \$** à la Maison Aube-Lumière. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01
2014-07-6988

Règlement n° 2012-URB-05-01 intitulé "Règlement n° 2012-URB-05-01 amendant le règlement n° 2012-URB-05 relatif aux permis et aux certificats" - Adoption du règlement (7.01)

CONSIDÉRANT QUE la conseillère *Rollande Rouleau*, lors de la séance ordinaire du 2 juin 2014, a donné un avis de motion à l'effet que le conseil présenterait, à une séance ultérieure, le règlement n° 2012-URB-05-01 intitulé "Règlement n° 2012-URB-05-01 amendant le règlement n° 2012-URB-05 relatif aux permis et aux certificats";

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet d'harmoniser les dispositions dudit règlement avec le règlement n° 2014-172 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Stanstead;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil adopte le règlement n° 2012-URB-05-01 intitulé : "Règlement n° 2012-URB-05-01 amendant le règlement n° 2012-URB-05 relatif aux permis et aux certificats".

ADOPTÉE

7.02
2014-07-6989

Règlement n° 2009-121-14 intitulé "Règlement n° 2009-121-14 amendant le règlement n° 2009-121 concernant les séances du conseil municipal et les heures d'ouverture de l'hôtel de ville" - Avis de motion (7.02)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Paul Stuart* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement 2009-121-14 intitulé : "Règlement n° 2009-121-14 amendant le règlement n° 2009-121 concernant les séances du conseil municipal et les heures d'ouverture de l'hôtel de ville" sera déposé.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 JUILLET 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

L'objet du règlement consiste à apporter des modifications aux heures d'ouverture de la Ville en vue d'optimiser le service offert aux citoyens.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01

2014-07-6990

Adoption d'une "Politique relative à la procédure d'embauche du département du Service de sécurité incendie de la Ville de Stanstead" (8.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseil adoptait, en février 2011, un protocole d'embauche des pompiers du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'apporter certaines modifications audit protocole et ainsi, adopter une nouvelle politique;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil, après avoir pris connaissance de la "Politique relative à la procédure d'embauche du département du Service de sécurité incendie de la Ville de Stanstead", l'adopte telle que déposée aux présentes en **Annexe G**.

QUE le protocole adopté par la résolution 2011-02-5792 soit abrogé.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01

2014-07-6991

Demande à Hydro-Québec d'exécuter des travaux d'éclairage au Domaine des pionniers (9.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'installation de quatre (4) luminaires au Domaine des pionniers, tel qu'indiqué au plan joint en **Annexe H**;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit accepter les coûts reliés aux travaux demandés à Hydro-Québec;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte les coûts approximatifs de 700 \$ reliés à l'installation de quatre (4) luminaires au Domaine des pionniers par Hydro-Québec, lesquels sont plus amplement identifiés au plan joint en **Annexe G**. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Voierie.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière par intérim à remplir le formulaire disponible à cet effet dans le site Internet d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01

2014-07-6992

Octroi d'un mandat de services professionnels pour la supervision de la construction d'un nouveau puits (10.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit se conformer à la réglementation en vigueur quant au taux d'arsenic produit par le puits municipal situé à Beebe;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 JUILLET 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE la firme Les consultants S.M. inc. déposait une étude technico-économique en mai dernier et qu'ils ont émis la recommandation suivante à savoir la réalisation d'un puits d'essai à proximité du forage exploratoire ST/FE-1-13;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a retenu leur suggestion et qu'il est désormais opportun d'accorder un mandat de services professionnels à une firme en vue de superviser la construction d'un puits d'essai;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie le mandat de services professionnels à la firme Laforest Nova Aqua pour un montant de 18 261,53 \$, taxes incluses, conformément à l'offre n° 2839 produite par ladite firme, en vue de superviser la construction d'un nouveau puits. Le montant de la dépense est approprié à même les fonds réservés pour ce projet.

ADOPTÉE

10.02
2014-07-6993

Octroi d'un mandat à un laboratoire accrédité pour les analyses d'eau souterraine dans le cadre de la construction d'un puits d'essai (10.02)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la construction d'un nouveau puits d'essai à proximité du forage ST/FE-1-13, il est nécessaire de recourir à un laboratoire accrédité pour effectuer les analyses d'eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE la firme Laforest Nova Aqua (ci-après « LNA ») devait se charger d'obtenir deux soumissions auprès de laboratoires accrédités pour procéder à l'analyse;

CONSIDÉRANT QUE des deux soumissions reçues par la LNA, celle du laboratoire AGAT s'avère être la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT QUE l'hydrogéologue de la LNA recommande, dans son rapport remis à la Ville en date du 13 juin 2014, de retenir les services du laboratoire AGAT pour un montant de 3 778 \$, taxes en sus;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie le mandat au laboratoire AGAT pour un montant de 3 778 \$, taxes en sus, en vue de procéder aux analyses d'eau souterraine dans le cadre de la construction d'un puits d'essai. Le montant de la dépense est approprié à même les fonds réservés pour ce projet.

ADOPTÉE

10.03
2014-07-6994

Ouverture d'un centre de dépôt au garage de la salle communautaire, secteur Beebe (10.03)

CONSIDÉRANT QU'il s'avère nécessaire de trouver une alternative au service de collecte d'encombrants par la Ressourcerie des frontières;

CONSIDÉRANT QU'un centre de dépôt, situé au garage de la salle communautaire de la rue Principale, permettrait d'entreposer les encombrants déposés par les citoyens, lesquels seraient ultérieurement transférés à la Ressourcerie des Frontières, à Coaticook;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 JUILLET 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

QUE le conseil approuve l'ouverture d'un centre de dépôt au garage de la salle communautaire situé au 70, rue Principale;

QUE ce service est offert uniquement aux citoyens et que les commerces et les institutions doivent contacter directement la Ressourcerie des frontières;

ADOPTÉE

10.04
2014-07-6995

Embauche d'un responsable pour le centre de dépôt au garage de la salle communautaire, secteur Beebe (10.04)

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert les services d'un responsable, lequel devra s'assurer que les citoyens déposent uniquement les objets autorisés par la Ressourcerie des frontières;

CONSIDÉRANT QUE M. Guy Beaudoin a exprimé son intérêt pour ledit poste temporaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des conditions d'emploi de la personne ci-haut mentionnée;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil embauche M. Guy Beaudoin à titre de responsable du centre de dépôt au garage de la salle communautaire situé au 70, rue Principale, le tout conformément aux conditions d'emploi déterminées entre les parties. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Travaux publics.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01
2014-07-6996

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim informe les membres du conseil que le comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) n'a pas tenu de séance au mois de juin 2014.

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de juin 2014.

12.03
2014-07-6997

Nomination de conseillers pour le comité de démolition (12.03)

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.1 du règlement 2014-172 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Stanstead prévoit la formation d'un comité composé de trois (3) membres du conseil municipal dont le maire ainsi que la nomination de deux membres substitués;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 JUILLET 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

QUE le conseil nomme *André-Jean Bédard* et *Paul Stuart* pour siéger au comité de démolition ainsi que *Frances Bonenfant* et *Wayne Stratton* pour agir à titre de membres substitués. Leur mandat est effectif à compter des présentes et se termine le 7 juillet 2015.

ADOPTÉE

12.04

2014-07-6998

Nomination d'un conseiller pour le comité Village-relais (12.04)

CONSIDÉRANT QUE le 2 juin dernier, avait lieu l'annonce officielle de l'accréditation de la Ville de Stanstead en tant que Village-relais;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de créer un comité composé d'un conseiller et de l'inspecteur en bâtiment et en environnement;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil nomme *Paul Stuart* pour siéger au comité Village-relais. Son mandat est effectif à compter des présentes et se termine le 7 juillet 2015.

ADOPTÉE

12.05

2014-07-6999

Allocation d'un budget pour la réalisation du plan d'aménagement de l'aire d'information « Village-relais » (12.05)

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de prévoir un budget en vue de réaliser le plan d'aménagement de l'aire d'information « Village-relais » sur le chemin Fairfax;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie un budget de 15 000 \$. Le montant de la dépense est approprié à même les fonds réservés au développement économique.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0

VARIA (14.0)

14.01

2014-07-7000

Réfection de la rue Junction et du chemin Hackett - Octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis (14.01)

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP inc. a présenté une offre de services (# STTV-00032195) pour la réalisation des plans et devis dans le cadre de la réfection de la rue Junction et du chemin Hackett au montant de 16 820 \$, taxes en sus, et que ladite firme avait préparé une étude d'infrastructure routière, en 2012, pour la rue Junction;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 JUILLET 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

QUE le conseil octroie le mandat de services professionnels à la firme EXP inc. pour un montant de 16 820 \$, taxes en sus, conformément à l'offre n° STTV-00032195 produite par ladite firme, en vue de réaliser des plans et devis dans le cadre de la réfection de la rue Junction et du chemin Hackett. Le montant de la dépense se répartit comme suit : 7 000 \$ à même le budget Voirie et la balance, à même les fonds réservés aux carrières/sablières.

ADOPTÉE

14.02

2014-07-7001

Réalisation d'un relevé d'arpentage et d'un nouveau profil de la rue Industrielle - Octroi d'un mandat de services professionnels (14.02)

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réaliser un relevé d'arpentage et un nouveau profil de rue pour le prolongement de la rue Industrielle sur une distance approximative de 250 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP inc. a présenté une offre de services (# STTV-00032194) au montant de 3 975 \$, taxes en sus, en vue d'assumer ce mandat;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil octroie le mandat de services professionnels à la firme EXP inc. pour un montant de 3 975 \$, taxes en sus, conformément à l'offre n° STTV-00032194 produite par ladite firme, en vue de réaliser un relevé d'arpentage et un nouveau profil de la rue Industrielle. Le montant de la dépense est approprié à même le surplus.

ADOPTÉE

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM

SUJET

M. Parent

Pont piétonnier

Mme Goodsell

Pancarte affichée au pont piétonnier

Mme Srauberg

État de la route Maple

Mme Srauberg

Parc pour les chiens

Mme Srauberg

Installation de toilettes publiques

Mme Srauberg

Tournant abrupte à l'autoroute 55

Mme Srauberg

Traduction des documents publics

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2014-07-7002

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 JUILLET 2014**

MAIRE

DG et
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20 h 06.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Karine Duhamel,
Directrice générale et greffière par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Véronique Blouin, trésorière de la Ville de Stanstead, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour toutes les dépenses visées par les résolutions ci-après énumérées et adoptées à la séance du 7 juillet 2014 par le conseil municipal.

Résolutions ayant trait à une dépense :

2014-07-6979	2014-07-6987	2014-07-6995
2014-07-6981	2014-07-6991	2014-07-6999
2014-07-6983	2014-07-6992	2014-07-7000
2014-07-6984	2014-07-6993	2014-07-7001
2014-07-6986		

Signé en ce 9^e jour du mois de juillet de l'an deux mille quatorze.

Véronique Blouin, trésorière